

Formation de formateurs de formateurs Duplex

Appel à candidatures

1. Contexte

La maîtrise du lire/écrire/compter est fondamentale pour accéder à l'autonomie numérique. Par conséquent, les personnes en situation d'illettrisme sont moins agiles pour développer les compétences numériques essentielles, pourtant nécessaires à l'autonomie dans une société de plus en plus digitalisée.

Or, il apparaît que les publics en fragilité sur les compétences de base abordent plus librement leurs difficultés à l'égard du numérique que celles qu'ils rencontrent en littératie ou en numératie.

C'est en partant de ce constat que l'ANLCI a porté le développement de la démarche Duplex dès 2022 en faisant du numérique une porte d'entrée et un levier pour un travail sur l'ensemble des compétences de base. Inscrit dans les priorités stratégiques de l'ANLCI, le déploiement de la démarche Duplex se poursuit, en s'appuyant sur l'expertise d'un réseau de formateurs de formateurs habilités.

2. Enjeux de la session proposée

Afin de mieux répondre aux enjeux de territoire, l'ANLCI souhaite enrichir son réseau de formateurs de formateurs habilités, notamment sur les territoires aujourd'hui non couverts.

Les participants à la session de formation qui auront satisfait aux évaluations seront ainsi habilités par l'ANLCI et seront intégrés à la liste de formateurs de formateurs diffusée sur le site internet de l'ANLCI.

Il est important de noter que l'habilitation concerne uniquement la personne formée et habilitée et non pas son organisme porteur.

Les futurs formateurs habilités s'engagent à intégrer le collectif existant et à participer aux temps collectifs d'échanges proposés tout au long de l'année par l'ANLCI.

Pour plus d'informations sur les engagements réciproques, un exemple de charte entre l'ANLCI et un formateur de formateur est joint au dossier de candidature.

3. Professionnels visés par la session de formation

Les professionnels de la formation attendus à cette session sont prioritairement :

- **des ingénieurs ou conseillers pédagogiques** ayant accompagné la transformation des offres de formation ou conduit des travaux de développement des pratiques andragogiques et/ou des ressources formatives dans 2 domaines de compétences de base, dont le numérique ;
- **des formateurs de formateurs** ayant également une expérience avec des personnes en difficulté avec les compétences de base ;
- **des formateurs aux compétences de base** déjà formés ou sensibilisés à la démarche Duplex ;
- **des responsables ou coordonnateurs pédagogiques** d'organismes de formation d'adultes accueillant des personnes en situation d'illettrisme ;

La priorité sera donnée aux professionnels ayant déjà été formés à Duplex (niveau intervenant), aux professionnels situés dans des régions peu ou non pourvues de formateurs habilités et aux professionnels ayant une activité de formateurs de formateurs avérée.

4. Objectifs de la formation

Au terme de la formation, le futur « formateur de formateurs Duplex » devra être capable de réaliser les missions suivantes :

- sensibiliser / former d'autres professionnels aux principes structurants de la démarche Duplex permettant d'adapter leurs interventions aux besoins des personnes en difficulté avec les compétences de base qu'ils accompagnent ;
- concevoir et animer des sessions de formation de formateurs « sur mesure » afin d'accompagner la mobilisation de la démarche Duplex dans les pratiques professionnelles ;
- animer des groupes d'intervenants visant la conception et l'expérimentation de ressources andragogiques et formatives contextualisées intégrant les principes structurants de la démarche Duplex.

5. Principaux éléments de contenus de la formation

- Cadres, terminologies et compétences de base
- Spécificités et postures d'un formateur de formateurs
- Usages possibles de la démarche Duplex
- Approches et concepts de la démarche Duplex
- Réponse à une commande

6. Durée et dates de la session

- Durée totale de la formation : 20 heures
- Modalités : présentiel 2 jours + temps de travail asynchrone (3 h) + Retour d'expériences en distanciel synchrone (3 h)
- Dates et lieux : 1^{er} et 2 décembre 2026 en présentiel à Lyon + retour d'expérience courant janvier 2026

7. Coûts de la formation

L'ANLCI prend en charge les frais pédagogiques de la session de formation et fournira les déjeuners lors des deux journées présentiels.

Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des participants.

Pour permettre de couvrir des territoires où aucun formateur n'est présent, l'ANLCI s'engage à prendre en charge le financement du billet d'avion uniquement pour un.e participante venant de Guadeloupe et une.e participant.e venant de Martinique.

Lors de la notification de validation du dossier, nos équipes prendront contact pour effectuer la réservation sans avance de frais de la part du candidat retenu.

8. Procédure de candidature

Pour participer à cette session, nous vous remercions de transmettre les éléments suivants **au plus tard le 30 septembre 2026** :

- Le dossier de candidature renseigné
- Un exemple de scénario pédagogique intégrant un travail sur l'ensemble des compétences de base pour un public en situation d'illettrisme.

Pour toute demande d'information complémentaire et pour déposer votre candidature :
duplex@anlci.gouv.fr